



Déclaration à la CAPD du 17/11/2011

Cette CAPD se réunit aujourd'hui pour la première fois depuis les élections professionnelles qui ont vu la position de la FSU et du SNUipp confortée et ce malgré des difficultés liées au changement d'organisation du scrutin. La forte baisse de participation liée notamment à l'organisation de ces élections ne peut nous satisfaire.

Le SNUipp/FSU n'a cessé de dénoncer la précipitation dans laquelle ces élections ont été organisées engendrant de nombreuses difficultés. En voici une liste non-exhaustive :

- la période des élections : trop proche de la rentrée et concomitantes avec les élections au conseil d'école.
- la surcharge de travail pour les directeurs d'école avec notamment l'envoi sous forme télématique des listes et profession de foi entraînant un coût non négligeable dans les écoles.
- l'organisation matérielle elle-même avec des difficultés liées à « l'applet java » et sa non-compatibilité avec certaines machines mais également avec les systèmes d'exploitation sous Mac ou linux, sans qu'il y ait eu communication sur le sujet.
- la confusion liée à l'obtention des identifiants et mots de passe et la complexité des procédures.

Pour le SNUipp/FSU la participation aux élections professionnelles reste un gage de représentativité syndicale et de démocratie.

En ce sens il est indispensable d'améliorer le système en organisant un vote collectif, par l'installation de bureaux de vote par exemple associée à une demi-journée banalisée permettant aux personnels de se rendre sur les lieux de vote.

Il revient à l'administration de dégager les moyens matériels et humains pour permettre le vote du plus grand nombre.

Nous serons vigilants pour qu'il en soit ainsi lors du prochain scrutin.

Cette CAPD se réunit donc aujourd'hui pour examiner les promotions de nos collègues.

C'est dans la continuité de ce qui se passait lors des dernières CAPD que le SNUipp/FSU dénonce et souhaite voir évoluer le système profondément injuste qui consiste à promouvoir des collègues de trois façons différentes.

Cette tendance déjà vécue comme injuste pourrait être aggravée par les projets du ministère de ramener l'évaluation à un entretien professionnel à la suite duquel l'IEN aurait tout loisir de distribuer des bons points sous forme de mois d'ancienneté.

Cela accentuera la pression directe et peut renforcer l'arbitraire de la hiérarchie, dans une conception managériale de la gestion des enseignants. La reconnaissance professionnelle liée à l'ancienneté serait complètement minorée.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp rejette catégoriquement ces évolutions.

Le SNUipp/FSU continue à contester la manière dont est liée l'évolution de carrière aux modalités d'évaluation des enseignants. Il défend les principes d'équité, d'égalité de traitement et de carrière, de transparence, garantis notamment par le travail paritaire.

En ce qui concerne le département du Finistère, nous dénonçons avec fermeté toutes les notes qui se trouvent en dehors de la grille départementale, et notamment celles qui se trouvent en-dessous. Nous continuons de réclamer l'avancement le plus rapide pour tous.

Comment expliquez-vous, Madame l'Inspecteur d'Académie le nombre important de collègues situés sous la .

Le SNUipp demande que toutes les notes que vous attribuez soient situées dans la grille départementale et en tout état de cause que la CAPD ait à connaître et à se prononcer sur les raisons qui vous ont amené à placer certains collègues en-dessous de la grille, les pénalisant lourdement dans leur déroulement de carrière, alors que d'autres sans doutes très méritants ou pédagogues exceptionnels bénéficient eux des meilleures promotions..

Nous demandons que toutes les notes qui sont situées au-dessous de la grille et qui ne correspondent pas à une sanction pour démerite contrôlé soient replacées dans la grille et donc que la possibilité de promotion de ces personnels soit revue.

Enfin lors de cette CAPD nous serons amenés à évoquer la formation continue alors que nous n'avons pas disposé des documents pour en débattre de façon sereine et constructive.

Ceci dit, alors que la formation initiale ne répond pas en l'état aux besoins de formation des enseignants, la formation continue se réduit parallèlement comme une peau de chagrin. Pourtant il est à gager que dans les années futures les besoins en formation continue iront en grandissant. De nombreux sujets qui pourraient faire l'objet de stages permettant une approche en profondeur des thématiques sont renvoyés dans le cadre des 108 heures, ne laissant la place qu'au saupoudrage et à l'autoformation si tant est que l'on puisse encore dégager du temps pour cela.

Les enseignants ont besoin de temps pour réfléchir sur leurs pratiques et ce tout au long de leur carrière. Ils ont également besoin de l'expertise de chercheurs et pédagogues leur permettant de confronter leurs pratiques professionnelles avec les dernières données de la recherche.

La formation continue est un droit des personnels qui doit exister bien au-delà des stages institutionnels obligatoires.

Mais pour cela également il faut des moyens, moyens que nous revendiquons. La formation continue des enseignants ne doit pas être sacrifiée sur l'autel des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement.

Le SNUipp/FSU saura prendre ses responsabilités dans les mois qui viennent afin que soit défini un autre budget pour une autre ambition pour l'école publique qui saura prendre en compte tout à la fois la défense des personnels et la transformation de l'école.